

DEPARTEMENT du LOT
Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion 27 mai 2014

Date de convocation : 23 mai 2014

Présents : Mmes POIGNET, ROUDIER, GUITOU

Mrs FOUCHÉ, GARRIGOU, DELVERT, BERNARD, MARIAGE, IZARD, MOURA, DIAS,
BLADIER, LEGOFF.

Procurations : Mme FRAYSSE Sandrine donne procuration à P. BERNARD

Mme S. NICKERT qui donne procuration à G. GARRIGOU

Secrétaire de séance : Mme J. GUITOU

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du 24 avril 2014
- Désignation du gérant du Camping.
- Tarifs camping saison 2014.
- Bibliothèque.
- Décision budgétaire grange Bonnet et Cimetière.
- Délégué SYDED.
- Droit de préemption GAUDIN
- Point sur les travaux des commissions.
- Questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme GUITOU Josiane est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants.

Mr Le Maire demande à chacun des conseillers municipaux présents de remplir et signer la feuille de présence.

Lecture et Approbation du compte- rendu précédent.

→ Mr le Maire fait lecture du Compte-rendu précédent, sans remarque des présents, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Le registre est signé par tous les membres présents du conseil municipal.

Désignation du gérant du Camping.

Monsieur Le Maire informe son Conseil Municipal de la date limite de réception des candidatures qui avait fixée au 20 mai 2014.

Après présentation de chaque candidature, Monsieur le Maire propose de retenir Monsieur Bruno CASSAGNE et Mademoiselle Sandrine DALE qui avaient tenu le camping en 2013 et avait donné toute satisfaction.

Les membres du Conseil Municipal échangent sur les diverses possibilités de fonctionnement du camping.

Rappel est fait qu'une proposition de gérance a été faite auprès de la municipalité avec demande de prolongation pour les années à venir. La Gérance ne paraît pas possible, notamment pour cette année, car nous n'avons pas, à ce jour suffisamment d'éléments pour une organisation différente liée à cette mise en place et les prévisions de travaux y afférentes semblent trop importantes pour le budget communal.

Plusieurs membres du Conseil Municipal évoquent la possibilité, pour l'année prochaine, la mise en place d'une barrière afin de prévoir l'accueil et le stationnement des campings car. Monsieur DELVERT a demandé des devis pour cet éventuel projet.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors du Conseil Communautaire du 26 mai à PAYRAC, il a rencontré Monsieur CAILLE de ROCAMADOUR gérant du Camping « les Cigales » et avoir évoqué avec lui ce projet. Cela lui semble une très bonne solution vu la localisation de notre camping.

- ➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, pour l'embauche en CDD pour les mois de juillet et août de Mr CASSAGNE Bruno à temps plein et de Melle DALE Sandrine à temps partiel.
- ➔ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il contactera directement chaque candidat pour leur présenter la décision du Conseil Municipal.

Tarifs camping pour la saison 2014.

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de revoir les tarifs du camping qui étaient appliqués en 2013 .

Après avoir échangé, les membres du Conseil Municipal souhaitent maintenir la même tarification, c'est à dire :

❖ Adulte/jour (taxe de séjour comprise) :	3.80€
❖ Enfant (- de 13 ans)/jour :	1.60€
❖ Tente/jour :	2.80€
❖ Caravane :	3.80€
❖ Camping-car :	3.80€
❖ Branchement électrique :	3.30€
❖ Halte sanitaire camping-car	2.00€
(Sans emplacement, ni branchement électrique)	

D'autre part, concernant la réservation de groupe, les tarifs retenus seront appliqués pour chaque campeur, sauf aux accompagnateurs qui bénéficieront de la gratuité.

En ce qui concerne les groupes, pour la location de terrain le bail de :

«Safaraid » payait 179 euros en 2013

« Sagateam » payait 154,44 euros en 2013

Ces 2 tarifs seront recalculés et indexés sur le coût de la construction.

- ➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le maintien de ces tarifs à l'unanimité.

Bibliothèque.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal des diverses problématiques concernant la Bibliothèque.

- Mme TURBET, qui assurait la permanence de la bibliothèque 1 fois par semaine, le mercredi de 14h à 15h, souhaite arrêter.
- Il est souligné également le problème de fréquentation qui baisse de plus en plus.

- Dans ce local, nous avons eu des problèmes d'humidité et des livres ont été abîmés ; la collectivité a été redevable de la somme de 460,22 euros au profit du Conseil Général concernant ces dégâts.
- Mr le Maire et Mr DELVERT Alain se sont rendus à la bibliothèque lors d'une période d'ouverture pour avoir une bonne vision du local et des livres proposés. Malgré les travaux réalisés, il semble que tous les problèmes d'humidité ne soient pas totalement résolus ; il faut penser à améliorer la ventilation de ce local. Une demande d'intervention des employés communaux sera faite.

Monsieur le Maire fait état de plusieurs communications téléphoniques qu'il a eu avec Madame LADURET de la Bibliothèque de Prêt de SAINT CERRE qui lui a relaté la problématique de la très faible fréquentation (à savoir seulement 2 personnes dont Madame TURBET qui tient la permanence) ; dans ces conditions elle propose de supprimer le portage de livre à LANZAC et de se rapprocher de la Bibliothèque de SOUILLAC qui propose une diversité d'ouvrage très importante pour les jeunes enfants et les adultes sur une période d'ouverture très large.

Mme Lyne ROUDIER fait part à l'assemblée qu'elle a eu une information comme quoi une personne ayant une résidence à LANZAC et envisageant de venir y vivre dès quelle sera à la retraite (vraisemblablement en fin d'année), aimerait l'animer et pourrait proposer d'autres horaires d'ouverture plus adaptés aux habitants de LANZAC.

Au vu de ces informations, les membres du Conseil Municipal échangent et il semble opportun dans un premier temps de fermer provisoirement la bibliothèque.

D'autre part, certains élus souhaiteraient que cet endroit revive et soit redynamisé.

- Après en avoir délibéré, et considérant ces éléments, Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de fermer provisoirement la bibliothèque durant les travaux pour régler ces problèmes d'humidité. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire cette démarche.

Décision budgétaire Grange Bonnet et Cimetière.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une clôture pour la séparation de la grange et de la maison de Mr Bonnet ainsi qu' une clôture sur le mur du cimetière, côté arrière et côté droit.

Il informe qu'il a demandé à l'Association APIE de faire deux devis pour la pose de ces clôtures, l'achat des fournitures restant à la charge de la Mairie.

Le montant du devis pour la pose de la clôture pour la Grange BONNET est de 960 euros, celui concernant le mur du cimetière s'élève aussi à la somme de 960,00 euros.

Après en avoir débattu, les devis semblent trop élevés ; des informations complémentaires seront demandées à l'APIE et une consultation auprès d'autres prestataires est envisagée.

Madame Guitou quitte la séance du Conseil Municipal.

- Après en avoir délibéré, aucune décision n'est prise pour la réalisation de ces travaux.

Délégué SYDED.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que nous devons désigner 2 délégués au SYDED

Après en avoir débattu, sont proposés :

Monsieur Gérard GARRIGOU, titulaire

Monsieur Jean Paul BLADIER, suppléant.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir Mr GARRIGOU Gérard et Mr BLADIER Jean Paul comme délégués au SYDED.

Droit de préemption GAUDIN

→ Après en avoir délibéré,

La commune ne préempte pas concernant la vente SYRIEIX - VEDRENNE

Point sur les travaux commissions

- Commission école

Lors du conseil d'école, la directrice nous alerte par rapport aux effectifs 2014/2015, et qu'il est urgent d'aller à la rencontre des parents dont les enfants sont susceptibles d'être scolarisés à la rentrée prochaine.

Mr le Maire informe les représentants de l'école et des parents d'enfants qu'il a sollicité Mme CASTANET Delphine afin qu'un travail de recensement des enfants soit fait concernant tous les enfants de LANZAC en âge d'être scolarisé sur les 3 années à venir.

Mme GUITOU représentante de LANZAC à la commission petite enfance de la Communauté de Commune informe que lors de la dernière réunion de celle ci, un groupe de travail a été mis en place avec comme Président Mr Patrick CHARBONNEAU, maire de Lamothe Fénelon.

Cette commission souhaite travailler sur les rythmes scolaires et le devenir de nos écoles en milieu rural. Les représentants de Lanzac ont fait remarquer qu'ils se sentaient plus concernés par la thématique de l'avenir des écoles et qu'un travail sur la faisabilité d'un RPI leurs semblent plus judicieux au vu de l'évolution préoccupante des effectifs que par les rythmes scolaires d'autant qu'ils ont déjà été mis en place pour la rentrée 2013/2014 sur LANZAC.

Huit sorties « piscine » sont prévues : le coût du transport est de 100 euros par sortie. Les membres du conseil municipal proposent de se rapprocher de la Communauté de Communes pour essayer de trouver une solution par rapport à ce coût.

Mr le Maire informe qu'un questionnaire a été expédié à toutes les collectivités pour faire un point global sur l'équipement existant, l'organisation mise en place pour chaque structure, le personnel présent et les heures affectées en fonction de chaque période et nature d'activité.

Après avoir répondu à ce dernier et constatant l'évolution des effectifs de l'école de LANZAC, Mr le Maire informe le conseil qu'une réflexion doit être faite sur la répartition du personnel affecté à la garderie et au périscolaire afin d'optimiser leurs tâches respectives compte tenu du coût supporté par la collectivité.

La sortie scolaire d'une semaine a été annulée, la directrice ne pouvant se libérer totalement sur la période retenue. Elle sera remplacée par une sortie au Parc Animalier à Gramat et une soirée au camping et envisagée avec l'accord des parents.

- Commission fêtes et cérémonie, activités, sportives et culturelles et associations

Les subventions allouées à chaque association ont été listées ainsi que les activités proposées par chacune d'entre elle.

Une réunion avec 2 représentants de chaque association est prévue le 16 juin 2014.

La commission se charge de convoquer chaque association.

Mr le Maire rappelle que toutes associations de LANZAC désirant organiser une manifestation ouverte au public sur la zone du Parc des Loisirs pourra utiliser les installations de la Grange des Associations.

Questions diverses

Un repas sera offert par la municipalité afin de remercier les personnes bénévoles ayant œuvré à la restauration de la Grange des Associations. Une date sera fixée ultérieurement.

La journée de nettoyage du camping par les membres du Conseil municipal est prévu le samedi 14 juin.

La séance est levée à 23h15